O3 GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. &

Avocate / Lawyer

Le 17 août 2022

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255 Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet: Dossier R-4177-2021, phase 2

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2022

Chère consoeur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais dans le cadre du dossier en objet. Cette demande reflète les travaux effectués portant sur la demande prioritaire de dépassement du budget du PGEÉ 2021-2022 d'Énergir, soit l'analyse de la preuve, le dépôt d'une demande de renseignements adressée à Énergir¹ ainsi que d'un rapport². La demande de paiement de frais inclut également les heures de préparation pour la rédaction des commentaires finaux portant sur certains enjeux (prévision de la demande, modifications aux pièces de la cause tarifaire et du rapport annuel, PGEÉ)³, tel qu'autorisé par la Régie dans la décision D-2022-074⁴.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)

cc. Me Vincent Locas pour Énergir

¹ C-GRAME-0024

² C-GRAME-0027

³ C-GRAME-0030

⁴ D-2022-074, par. 35, 69 et 95